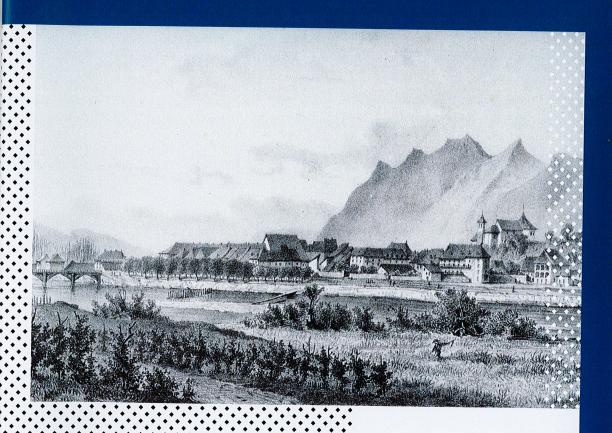
FOCUS 1824-2024-3 200 ANS DIENDICKEMENT A ALBENIULE



PAYE PAYE PAINT DIRE





Sur la rive gauche de l'Arly, le canal d'eau douce 1890, on utilise l'eau du canal Lallier. À partir de des Salines royales favorise l'implantation d'établissements d'artisans, appelés artifices, qui s'installent en dérivation. L'industrie de peausserie s'y implante dès le XVIIIe siècle, le lavage et la préparation des peaux, avant En 1843, c'est au tour de François Lallier tannage, nécessitant une grande quantité d'eau. Tout de suite à proximité de l'ancien pont se trouvent les moulins de Jean Viollet.

Après la construction du nouveau pont, les artifices se déplacent en aval, tels que la tannerie de Marie-Antoine Maîtral, équipée d'une roue à godets en 1832. Suivent les moulins de Joseph Gravin avec deux paires de meules, un battoir à blé et un pressoir à huile. En 1866, Alexis Ruffier remplace le battoir par une scierie à bois. En 1875, François Gravin modernise les autres installations, en les équipant d'une roue motrice de largeur beaucoup plus importante. Dans les années 1920, les moulins Gravin sont repris par Henri Gachet. Puis, Joseph Gaudin et Pierre-Marie Reguerraz installent un moulin avec deux paires de meules et un battoir à écorces. En 1875. Joseph Gaudin, qui, en 1880 est l'un des derniers tanneurs du quartier, modernise également son moulin.

En 1825, la ville de l'Hôpital obtient l'autorisation de construire une « tuerie publique », dans le prolongement de la tannerie Berthoud. Le vice-intendant Sage craint tout de même que le « courant d'eau ne soit pas assez fort pour entraîner promptement le sang et les immondices ». Pour éviter les désagréments, on établit, en 1855, un puits à pompe et en

1892, les carrossiers Blusset et Falque doivent obligatoirement assurer un volume de 200 litres/ seconde d'eau pour son service.

d'implanter sa fabrique de vermicelles. Sa nouvelle mécanique lui permet alors de travailler 5 quintaux de pâtes par jour, contre 1 par jour manuellement. En aval, il édifie son hangar et son jardin, des terres labourables plantées en pommes de terre, des graviers et des pâtures. Les tanneries de Pierre Reguerraz et celle de Joseph Gaudin et Antoine Reguerraz, équipées chacune d'un magasin de dépôt des marchandises travaillées, existent toujours en 1860.

Albertville, malgré son urbanisation croissante au cours du XIX^e siècle, garde topographiquement la trace de cette présence de l'agriculture et de l'industrie avec des noms : les Adoubes, l'Abérut, Bramafan, la Cassine, les Communaux, les Esserts, les Hautains, la Noyeraie, la Peysse, Ripaille, les Vernes, pour n'en citer que quelques-uns.

29. Lettres patentes de Charles-Albert autorisant Laurent Berthoud et François Lallier à continuer à utiliser les eaux de la dérivation de l'Arly, 1843, AMA, Série O3

30. Plan cadastral de la mune d'Albertville, 1877, ADS, 3P 7386, section C, feuille 6

31. Confluent de l'Isère et de l'Arly, lithographie

d'après un dessin de Philippe COURTOIS, XIXº siècle, MAHA, inv. 985.21

32. Avis de l'Inspecteur Despine, directeur des Mines royales de la Tarentaise. concernant le transport de bois par flottage jusqu'à la Fonderie royale de Conflans, 1830, AMA, Série O3-14

33. Armoiries d'Albertville. façade de l'Hôtel de Ville



FOCUS SUR... LE FLOTTAGE DU BOIS

Bien oublié aujourd'hui, le flottage des bois constitue un mode permanent et significatif de circulation marchande jusqu'à l'extrême fin du XIX^e siècle. L'Hôpital-sous-Conflans (devenu Albertville) en est, en quelque sorte, la petite capitale, comme en témoigne l'ancre de ses armoiries, immergée dans l'azur des rivières.

L'Hôpital bénéficie d'une situation privilégiée pour le flottage. Située en plaine, à la confluence de l'Isère et de l'Arly, au débouché de vallées aux immenses richesses forestières, à proximité de la France voisine, grande importatrice de bois, elle dispose de beaucoup d'atouts. Cela amène l'implantation d'industries, grosses consommatrices de bois, telles les Salines puis la Fonderie, nécessitant un type de flottage d'exception, le flottage par billots détachés ou à bûches perdues. Ne dépassant pas 1 mètre à 1,35 mètre de longueur et 10 à 15 centimètres de diamètre, les pièces de sapin et de fayard sont arrêtées par un râteau, ou pilotage, composé de plusieurs rangées de pieux barrant le lit de la rivière sur environ 50 mètres, permettant leur introduction dans le canal de la Fonderie.

Ce type de flottage se distingue du flottage habituel, par radeau ou par billots réunis en forme de radeau, concernant essentiellement les bois de construction (maisons, ponts...) mais aussi les bois de mâture pour la Marine de France. Les mâts de Savoie (sapins, épicéas) jouent en effet un rôle primordial dans l'approvisionnement de l'arsenal de Toulon.





Sous Louis XIV, les mâts proviennent à plus de 50% des forêts de Savoie. Entre 1741 et 1747, Conflans fournit près de 900 « pièces de bois sapin propres pour des mâts de vaisseaux » provenant de la forêt de Rhonne.

Le flottage est très tardivement réglementé par les Lettres Patentes du 28 janvier 1834 du roi Charles-Albert. Les radeaux, ne pouvant excéder 6 mètres de large, doivent être bien conditionnés, solidement liés et doivent partir aussitôt construits. Ils doivent être conduits par au moins quatre mariniers habiles et intelligents, et toujours suivre le milieu du courant de la rivière. Ces différentes données permettent d'estimer le trafic annuel moven à environ 250 radeaux pendant les années 1834-1838, pour atteindre environ 950 radeaux entre 1839 et la fin des années 1860. Ici comme ailleurs, l'arrivée du chemin de fer (1879) scelle la condamnation du flottage : seuls 3 radeaux sont enregistrés en 1888.

L'endiguement général des rivières facilite manifestement, et donc intensifie, le flottage. Si son importance pour Albertville ne doit pas être exagérée, il a réellement accompagné la grande période de développement de la cité et symbolisé, plus peut-être que toute autre activité, la victoire de la ville sur les rivières, source de sa fortune.